

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-1905

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	4 000 000	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	4 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	4 000 000	4 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 4 000 000 euros du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » à l'action 01 « Pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives » vers le programme 230 « Vie de l'élève » à l'action « vie scolaire et éducation à la responsabilité ».

La diffusion, en octobre dernier, de la vidéo de l'agression d'une enseignante à l'encontre de qui un élève a pointé le canon d'une arme factice a rappelé à tous la gravité de la situation dans certains établissements. En effet, 442 incidents graves sont recensés quotidiennement dans les collèges et lycées de France. Dans un tel contexte, la baisse de 3,5 millions d'euros de l'action « vie scolaire et éducation à la responsabilité » est incompréhensible.

Face à un climat scolaire de plus en plus violent, il convient au contraire de donner aux établissements tous les moyens nécessaires pour rétablir une atmosphère sereine.